

Procédure pour une demande de dérogation d'équipement non standard

(ex. : souris verticale, 3^e écran, écran hors standard, etc.)

Étapes de la procédure :

1. Vous devez tout d'abord procéder à une évaluation ergonomique de votre poste de travail actuel (voir procédure d'évaluation ergonomique d'un poste de travail).
2. Pendant l'évaluation par un membre de l'équipe SSMTE, au besoin, ce dernier pourra vous remettre le questionnaire médical concernant vos limitations fonctionnelles, à faire remplir par votre médecin traitant.
3. Si la demande est faite sans limitations fonctionnelles, le membre de l'équipe SSMTE fera l'analyse complète de votre poste de travail et de vos tâches en tenant compte de votre condition personnelle et de vos besoins.
4. Si le dossier le nécessite, une analyse plus approfondie du dossier sera faite en collaboration avec un comité d'évaluation des demandes de dérogation ainsi que votre personne supérieure immédiate.
5. L'acceptation ou le refus de la demande sera communiqué à l'employé par l'équipe SSMTE.